



Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020

Réponse au postulat de M. Yves Ferrari « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale ... un pas de plus vers la société à 2'000 W. »

Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 »

Rapport-préavis N° 2019 / 37

Lausanne, le 12 septembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Les Jeux Olympiques constituent un événement majeur en termes d'importance sportive comme d'image et de visibilité. A ce titre, la dimension durable des jeux fait l'objet de nombreux débats et constitue un enjeu majeur pour le Comité International Olympique (CIO) – qui a inscrit la durabilité au cœur de sa démarche d'Agenda olympique 2020. C'est aussi une dimension essentielle pour Lausanne, siège du CIO et d'une large part du mouvement sportif international, ville durable et ville fondatrice de l'Union mondiale des villes olympiques, qui tient à mettre sur pied une manifestation exemplaire.

La Ville de Lausanne et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la jeunesse Lausanne (JOJ) 2020 ont placé le développement durable au cœur de leurs préoccupations et de leurs actions. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur les travaux de spécialistes reconnus, notamment en étroite collaboration avec l'Université de Lausanne (UNIL). Un travail approfondi a été accompli sur les questions de durabilité, notamment sous l'angle environnemental : sites et infrastructures sportives et d'accueil réalisés dans des conditions respectueuses de l'environnement, à l'image de la Vaudoise aréna de Malley ou du Vortex, conçus pour être réutilisés, la promotion de la mobilité douce et l'utilisation privilégiée des transports publics, une politique d'alimentation durable et de proximité, des soins apportés à la gestion des déchets et à la politique énergétique, notamment. Parmi les axes stratégiques, un accent particulier est mis sur la responsabilité éthique et sociale. L'égalité femmes/hommes franchit un cap important avec une parité des athlètes sélectionnés. Enfin, les jeunes du canton sont fortement impliqués dans l'évènement.

La mise en œuvre de ces mesures et leur suivi se fera sous l'égide du Comité d'organisation qui dispose d'un responsable durabilité. Par ailleurs, un Comité de l'innovation et de la durabilité (CID), composé de spécialistes, a pour mission de conseiller et d'apporter un regard critique sur le dispositif mis en place par le Comité d'organisation des JOJ 2020.

Lausanne veut mettre en place un héritage durable des Jeux de la Jeunesse. Elle souhaite que cet héritage et les enseignements de sa démarche puissent bénéficier au mouvement sportif international et aux villes organisatrices des jeux et de grandes manifestations sportives. Elle espère aussi que la dimension pédagogique de la durabilité de la manifestation inspire aussi les lausannoises et les lausannois dans leur comportement quotidien.

Le rapport-préavis répond aussi au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz intitulé « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 » qui propose d'organiser de Jeux Paralympiques de la jeunesse. Faute de participants et de programme en la matière, l'organisation de Jeux Paralympiques de la Jeunesse n'est pas envisageable. Toutefois, différentes mesures sont proposées en faveur des personnes handicapées et dans le domaine de l'accessibilité universelle aux épreuves sportives et aux manifestations organisées dans le cadre et en marge des Jeux.

2. Objet du rapport-préavis

Déposé le 18 mars 2014, le postulat de M. Ferrari, dont le délai de réponse a été prolongé par votre Conseil au 31 mars 2019, demande que la réalisation des infrastructures et l'organisation des Jeux soient étudiés et analysés de manière à ce que des réponses précises, durables et environnementalement exemplaires puissent être données dans les domaines de l'hébergement et des transports des athlètes, participants et spectateurs, des infrastructures sportives, d'animation et des stands de nourriture et boissons ainsi que de l'information aux acteurs concernés. Il soulève également la question de la compensation des émissions de CO₂, en particulier pour les déplacements en avion des spectateurs

Le postulant demande que l'organisation minimise les impacts sur les paysages et plus globalement sur l'environnement (pollution, bruit, etc.) : les sites sensibles et protégés devront en particulier être exclus des constructions et les infrastructures devront prendre en compte les notions d'énergie grise, tout au long de leur cycle de vie. Une réflexion particulière devra être menée sur l'avenir des constructions nécessaires aux JOJ, dans le cadre d'une réaffectation ou d'une démolition. Il demande enfin que le rapport intègre ce que les JOJ auront apporté de précurseur pour les prochains JOJ, mais également, plus généralement, pour les JO.

Le présent préavis répond à ces demandes à ce stade de l'élaboration du projet des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'organisation des Jeux 2020 seront en outre suivies d'évaluations après coup, qui pourront également, le moment venu, faire l'objet d'une communication.

Pour sa part, le postulat de M. Henchoz a été déposé le 26 août 2014, puis envoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 7 octobre 2014. Par décisions du 17 septembre 2015 et du 15 novembre 2016, le Conseil communal (CC) a, en application de l'article 66 du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), et en dérogation à l'article 64 RCCL, a accepté de prolonger le délai de réponse au 31 janvier 2016, puis au 31 décembre 2018. Le postulant demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'intégrer, sous une forme à déterminer, les jeunes athlètes atteints d'un handicap physique dans les JOJ 2020, par exemple avec l'organisation de Jeux Paralympiques de la Jeunesse.

3. Table des matières

1.	Résumé.....	1
2.	Objet du rapport-préavis	2
3.	Table des matières.....	2
4.	Préambule	3
5.	Les événements.....	3
6.	Cadre de référence	4
	6.1 Elaboration.....	4
	6.2 Mise en pratique	5
7.	Domaines d'intervention.....	5
	7.1 Sites	5
	7.2 Mobilité.....	7
	7.3 Alimentation et achats.....	8
	7.4 Gestion des déchets	9
	7.5 Énergie.....	10
	7.6 Emissions de CO ₂	10
	7.7 Volet social.....	10
8.	Lausanne en jeux.....	11
9.	Modalités de mise en œuvre.....	11
	9.1 Pilotage	11
	9.2 Communication	11
	9.3 Suivi et évaluation.....	12
10.	Les jeux et après ?.....	12
11.	Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz	12
12.	Aspects financiers	13

12.1 Incidences sur le budget d'investissement	13
12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement	14
13. Conclusions.....	14

4. Préambule

Comme d'autres grands événements internationaux, les Jeux Olympiques sont confrontés à des obstacles et des critiques qui vont parfois jusqu'à remettre en question le bien-fondé de telles manifestations, en particulier sous l'angle de la durabilité. Conscient du risque d'image et, au-delà, d'une potentielle remise en question de la manifestation, le CIO a adopté un Agenda olympique 2020, instrument d'une réforme en profondeur des Jeux Olympiques portant en premier lieu sur la durabilité de la manifestation, avec ses aspects économiques, sociaux et environnementaux.

L'Agenda olympique 2020 est la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique. Ses 40 recommandations mettent en lumière l'attachement du CIO à la sauvegarde du caractère unique des Jeux et au renforcement du rôle du sport dans la société. Cette démarche vise à rendre le processus de candidature plus transparent et plus équitable, à favoriser la mise sur pied de Jeux respectueux de l'environnement, à mettre en valeur les apports de Jeux pour la société et pour la ville-hôte, en particulier par des actions dans le domaine de la formation professionnelle ou de l'inclusion sociale. Elle a aussi pour but de planifier, de renforcer et de valoriser la notion d'héritage olympique à long terme.

Cette approche est particulièrement en phase avec les priorités de la Ville de Lausanne :

- siège du CIO, capitale olympique et hôte de nombreuses fédérations et institutions sportives internationales, Lausanne considère qu'il lui appartient de collaborer étroitement avec le CIO et le monde sportif international, de contribuer au développement et à la mise en valeur des valeurs olympiques et des engagements du Comité olympique en faveur de Jeux durables ;
- ville durable, Lausanne est depuis longtemps attachée à la promotion de la durabilité par des réalisations exemplaires en la matière ;
- ville fondatrice de l'Union mondiale des villes olympiques, qui regroupe les villes organisatrices des Jeux et qui cherche aussi à mobiliser toutes les villes intéressées à faire du sport et des manifestations sportives des instruments d'un développement urbain durable, Lausanne, qui préside l'association par son syndic, est attachée à démontrer les possibilités en la matière.

Ces raisons ont incité Lausanne à se porter candidate à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse 2020, dans l'idée de faire de cette candidature une vitrine en matière de durabilité. Il s'agit, au travers des multiples rôles de Lausanne, de démontrer que l'organisation durable d'une telle manifestation est possible et de contribuer ainsi à la concrétisation des principes de l'Agenda olympique 2020 du CIO. Le fait qu'il s'agisse des Jeux de la Jeunesse facilite la chose, dans la mesure où cette manifestation laisse davantage de marge de manœuvre aux organisateurs en matière de mise en œuvre, qu'elle est soumise à des contraintes réduites en matière d'organisation et peut ainsi jouer un rôle de laboratoire pour une application ultérieure dans les « grands » Jeux.

Conçue dans cette optique, la candidature lausannoise et, après l'attribution des Jeux 2020, le processus d'organisation s'est en permanence efforcé de répondre à ces exigences et de mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de durabilité.

5. Les événements

Les JOJ regroupent les manifestations sportives organisées selon les règles du CIO, sous l'égide d'un comité d'organisation (COJOJ). Celui-ci est constitué sous la forme d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. La conduite stratégique de l'association est assurée par le Comité exécutif (Excom), composé de neuf membres, sous la présidence de Madame Virginie Faivre, avec participation de trois Municipaux lausannois, de trois Conseillers d'Etat vaudois et de représentants du mouvement sportif suisse. Un bureau restreint assure la gestion courante. C'est le Comité exécutif qui engage le directeur général et supervise son travail.

Le COJOJ est en charge de préparer la tenue des compétitions, l'accueil des athlètes et de leur délégation, l'accueil des membres du CIO et des fédérations internationales (FI). Il est également en charge des transports et de l'hébergement des participants ainsi que de la mise en place d'un programme éducatif pour les athlètes.

Chaque site est responsable du développement ou de la construction des infrastructures nécessaires à la tenue des compétitions et à l'hébergement des athlètes. Ces infrastructures sont réalisées en collaboration avec le COJOJ, mais le site en reste le maître d'ouvrage.

Outre les Jeux à proprement parler, les sites mettent en place des programmes d'animation et d'accompagnement qui sont de leur responsabilité, mais sont établis en étroite concertation avec le COJOJ. Pour Lausanne, il s'agit du programme Lausanne en jeux. Cet événement est géré par une cellule mandatée par la Municipalité, afin de réaliser un programme festif, populaire et multiculturel, alliant sport et culture. Le standard utilisé est celui du KITmanif, plateforme pour les manifestations responsables (www.kitmanif.ch).

6. Cadre de référence

6.1 *Elaboration*

Dès le printemps 2017, le COJOJ a travaillé avec le soutien de l'UNIL à la définition d'une stratégie de durabilité des JOJ 2020. Ces travaux se sont fondés sur les expériences des premières éditions des JOJ d'hiver à Innsbruck, en 2012, et à Lillehammer, en 2016. Ils se sont fondés sur les éléments méthodologiques développés ces dernières années, notamment sur les rapports de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI)¹ et son supplément sur les événements ainsi que sur la norme ISO 2012:1, développée spécifiquement après les JO de Londres 2012, afin de fournir une référence sur la gestion durable de grands événements sportifs.

Le COJOJ et les principales parties prenantes de l'événement – la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud, Swiss Olympic et le CIO – ont travaillé à déterminer les thématiques prioritaires en matière de gestion durable de l'événement, sur la base d'une trentaine de propositions de thèmes, issues du GRI. Ces sujets couvraient les trois domaines de la durabilité, soit l'économie, le social et l'environnement.

Le choix des domaines retenus s'est fondé sur l'appréciation de la pertinence et de l'importance de chaque domaine, sur l'impact que le COJOJ peut avoir et sur la possibilité de mesurer et d'évaluer les effets obtenus. Il s'agissait également d'intégrer chacun des trois piliers de la durabilité (économie, social, environnement).

Par ailleurs, un Conseil de l'innovation et de la durabilité (CID) a été mis sur pied et intégré aux instances d'organisation de la manifestation. Composé de spécialistes en matière de durabilité et d'innovation, le CID a pour mission de proposer un regard critique sur le dispositif mis en place par le COJOJ en matière de durabilité. La Ville de Lausanne y est représentée. Le CID a ainsi été associé au choix des thématiques prioritaires.

Sur ces bases, le Comité Exécutif des JOJ Lausanne 2020 a adopté en septembre 2018 sa stratégie de durabilité qui définit trois axes stratégiques et six sujets clés, qui peuvent être résumés comme suit :

1. Gérer l'événement avec responsabilité et éthique

1.1 *Qualité de la gouvernance et de la gestion financière ;*

1.2 *Pratiques d'achats de biens et services durables.*

2. Organiser des Jeux pour tous

2.1 *Intégration de la jeunesse locale ;*

2.2 *Accessibilité à l'événement pour la population locale (inclusion, handicap, genre, diversité).*

3. Minimiser l'impact environnemental

3.1 *Mobilité intelligente ;*

3.2 *Gestion des ressources naturelles (énergie, eau, déchets).*

¹ Global Reporting Initiative : <https://www.globalreporting.org/standards/gri-standards-download-center/consolidated-set-of-gri-standards/> ; dernière visite le 4.09.2018.

Le document de présentation des axes stratégiques, y compris la procédure de sélection des thématiques possibles, figure en annexe au présent préavis (cf. annexe 1).

6.2 Mise en pratique

L'engagement d'un responsable durabilité en novembre 2018 a ouvert la phase de concrétisation des axes stratégiques. Pour chacun des domaines retenus, des objectifs à atteindre, de principes à suivre, et des indicateurs d'évaluation et de suivi ont été définis.

Une charte de la durabilité, de l'innovation et de l'héritage (voir document en annexe 2) a été établie par le COJOJ après consultation auprès du Comité exécutif et du Conseil de l'innovation et de la durabilité (CID). Cet engagement à respecter les principes de la charte s'appliquera à tous, sous la supervision du Comité d'organisation. Elle est accompagnée d'un plan d'actions qui définit des axes thématiques, des actions concrètes, des cibles à atteindre et des indicateurs.

7. Domaines d'intervention

Sur la base des principes mentionnés précédemment et de la stratégie retenue, les principales réalisations concrètes dans les domaines considérés comme prioritaires sont détaillées dans le chapitre qui suit et présentées en fonction des thématiques concernées.

7.1 Sites

7.1.1 En général

Le choix des sites de compétition s'est basé sur les infrastructures existantes afin de maximiser l'utilisation d'équipements réalisés et de réduire autant que possible la nécessité de constructions nouvelles ou d'installations provisoires. Cette approche reposant sur un minimalisme assumé contribue largement à réduire les impacts négatifs en termes de durabilité. On trouvera les sites concernés en suivant le lien suivant : <https://www.lausanne2020.sport/fr/venues²>.

Le déplacement des compétitions de patinage de vitesse de Dorigny à Saint-Moritz et du curling de Morges à Champéry, ainsi que le redimensionnement des aménagements prévus à la Vallée de Joux ont ainsi permis d'éviter de construire de nouveaux équipements sportifs. La compétition de bob et de luge se tient à Saint-Moritz sur la piste Olympia qui est l'unique piste naturelle (i.e. sans réfrigération) au monde, de même que la compétition de patinage de vitesse se déroulera en plein-air sur le lac gelé de la station.

Deux nouvelles installations sont toutefois prévues à Leysin (zone Freestyle) et aux Diablerets (aménagements sur la piste de la Jorasse), ainsi que des installations temporaires à la Vallée de Joux (ski nordique). Ces travaux ont fait l'objet d'une attention particulière.

Conformément au cadre légal, une attention particulière est portée à la préservation de la biodiversité. A Leysin, l'étude d'impact sur l'environnement menée avant les travaux d'aménagement de la zone Freestyle (terrassements pour le halfpipe et la zone slopestyle) a pris en compte l'impact des travaux sur les eaux souterraines, les eaux de surface, les sols, le milieu naturel et le paysage. Bien que peu d'incidences aient été identifiées, des mesures de reconstitution du terrain (sol et ensemencement avec des essences indigènes) ont été entreprises. Enfin, des mesures de compensations ont été définies en collaboration avec Pro Natura (par exemple, démolition d'un bâtiment – Club Med, création d'une réserve forestière, abandon de l'éclairage de nuit de la piste Berneuse-Leysin, etc.).

Aux Diablerets, la piste de la Jorasse est depuis longtemps un lieu d'entraînement et de courses. Pour y organiser les épreuves de ski alpin des JOJ, des travaux de défrichage ont dû être entrepris afin d'élargir la piste à certains endroits. Des terrassements mineurs ont aussi été réalisés. Toutes les compétitions se dérouleront sur la même piste et auront une zone d'arrivée commune, au pied du domaine skiable. Cette localisation à quelques pas du centre du village permettra au public d'accéder au site de compétition à pied. D'autres travaux ont été réalisés : un tunnel traverse la piste et permet de garantir le libre passage du public ; le système d'enneigement a été mis à jour et le télésiège

² Dernière visite le 16 avril 2019.

desservant la piste, point d'accès au domaine skiable, a été déplacé. Ces travaux permettent de disposer d'une infrastructure sportive qui comble une lacune régionale et d'envisager un développement du sport à long terme, en particulier par la création d'un centre d'entraînement régional en partenariat entre la fédération nationale et l'association régionale de ski alpin.

A la Vallée de Joux, des négociations entre la Commune du Chenit, le WWF Suisse, Pro Natura et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ont conduit à des accords portant sur la remise en état naturel initial des zones aménagées, la présence d'un spécialiste des sols durant la phase de chantier, l'analyse sur la faune et la flore présente, et la formation des travailleurs sur les espèces naturelles présentes (par exemple, les vipères péliades), notamment.

La protection des sites naturels est systématiquement prise en compte dans le cadre des travaux de construction, de rénovation ou les d'extensions temporaires d'équipements existants. Les organisateurs se procurent, dans la mesure du possible, des matériaux locaux, respectueux de l'environnement et se doivent d'optimiser les transports. Ces éléments sont intégrés dans les appels d'offres concernant les structures permanentes ou temporaires (abris pour les athlètes et le dépôt de matériel, les structures d'accueil pour le Jury, espaces médias, etc.). Les exigences figurant dans les cahiers des charges concernent notamment la préservation des ressources naturelles, la gestion rationnelle des matériaux en considérant leurs cycles de vie, la limitation ou la compensation de la pollution, la réduction des besoins énergétiques, la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que le contrôle et la limitation des nuisances. Il en résulte un impact réduit et maîtrisé sur les milieux naturels, chaque fois que des travaux sont nécessaires.

Deux réalisations nouvelles de grande ampleur méritent une prise en considération particulière, s'agissant d'équipements emblématiques constituant une part de l'héritage durable des Jeux : le Centre sportif de Malley – Vaudoise aréna, avec sa patinoire de 9'500 places, et le bâtiment Vortex avec des logements pouvant accueillir plus de 1'000 étudiants et hôtes académiques.

7.1.2 Malley

Le nouveau Centre sportif de Malley (CSM) – Vaudoise aréna est le nouveau complexe sportif et événementiel de la région de Lausanne, réalisé en remplacement du CIGM (Centre intercommunal de glace de Malley). Il ouvrira pour la fin de l'année 2019. Son financement est assuré avec la participation financière de la Confédération, du Canton de Vaud, du sponsor Vaudoise Assurances. Il bénéficie également d'un apport financier au travers de la loi cantonale en faveur du sport et du fonds du sport. Le solde de l'investissement est financé par des emprunts contractés par la société anonyme (CSM S.A.) qui regroupe les communes partenaires du projet. L'exploitation du centre sera financièrement assurée par des participations des communes de la région lausannoise.

Le CSM accueillera jusqu'à 12'000 spectateurs (9'600 places en mode match) dans la patinoire principale. Il comprendra aussi une patinoire d'entraînement, une patinoire extérieure, un centre aquatique avec piscine olympique, un centre d'escrime et un centre de tennis de table.

Le site est situé à proximité des transports en commun (CFF/bus/métro) et sera à terme desservi par le tram Lausanne – Bussigny, ce qui permet une accessibilité favorisant la mobilité durable et douce.

L'alimentation en énergie est principalement assurée par 2'000 panneaux solaires et par la valorisation et la récupération de l'énergie sur l'ensemble du site (voir les détails sur l'infographie en annexe 5).

Les personnes à mobilité réduite (PMR) ont été prises en compte, lors de la conception du bâtiment. Afin de respecter une accessibilité universelle, des vestiaires conçus spécialement, des toilettes spécifiques avec accessibilité réservée et facilitée, des ascenseurs sur l'ensemble du site, des places réservées en tribune et des places de parking dévolues aux PMR ont été prévus.

Le CSM constituera incontestablement un atout majeur pour la région, les écoles, les clubs sportifs locaux et la population. Il permettra aussi l'accueil d'événements. La réalisation du CSM dans le cadre du projet des Jeux 2020 a permis d'obtenir des financements complémentaires qui n'auraient pas été accordés dans le cadre d'une réalisation ordinaire. La charge financière des communes concernées par cette réalisation, à commencer par Lausanne, s'en trouve réduite d'autant, qu'il s'agisse de l'investissement initial ou des charges d'exploitation. De même, le calendrier du projet a pu être réduit

et sa mise à disposition prévue dans un délai extrêmement bref, chose qui n'aurait pas été possible ou aussi facile dans le cadre d'un projet ordinaire. Enfin, ces bénéfices résultant d'un projet inscrit dans le cadre des Jeux peuvent être maximisés dans la mesure où le projet répond aux besoins sportifs régionaux, indépendamment de sa dimension olympique. Il n'a de ce fait rien à voir avec les « éléphants blancs » parfois évoqués en matière de réalisations olympiques.

7.1.3 Vortex

Situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, à proximité immédiate de Dorigny, le Vortex est financé et réalisé par la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV). Il est destiné à accueillir le village olympique pendant les Jeux et à ensuite être utilisé comme résidence universitaire. Le projet permettra d'accueillir près de 1'000 étudiants et hôtes académiques, comblant une lacune de la région lausannoise en matière de logement étudiant. Le projet comprend notamment 13'900 m² d'espaces verts, 1'200 panneaux photovoltaïques, deux pompes connectées sur l'eau du lac pour la production de chaleur et de refroidissement, 800 places de vélo contre seulement 55 pour les voitures.

L'optimisation des volumes construits en sous-sol et hors-sol limite l'énergie grise mise en œuvre pour la réalisation. Le bardage des façades en épicea européen contribue à l'utilisation de matériaux biosourcés, par rapport à une solution de façade préfabriquée en béton.

Le site bénéficie d'un emplacement facilement accessible par transports publics (métro, bus) et à portée de marche ou de déplacement à vélo pour les usagers du campus de Dorigny. La passerelle de mobilité douce constitue une jonction essentielle entre le campus et le Vortex, elle sécurise les déplacements et les rend plus efficaces.

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap respecte la norme SIA 500 (type 1, 2), avec un accès sans obstacle et un pourcentage de logements adaptés.

Avec la Vaudoise aréna de Malley, le Vortex est l'un des deux héritages forts des JOJ. En effet, si l'hébergement des athlètes des JOJ 2020 et de leurs accompagnateurs constitue la première utilisation du bâtiment Vortex, l'exploitation pérenne des logements pour étudiants et hôtes académiques des Hautes Ecoles complète l'offre en logement de l'agglomération lausannoise tout en répondant à un besoin avéré. Cette affectation illustre la dimension durable d'une réalisation que les Jeux ont permis d'accélérer et de faciliter.

7.1.4 Optimisation de l'usage des infrastructures

Lausanne 2020 innovera aussi avec une expérience dont le CIO pourra s'inspirer, afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures. L'événement sera le premier à implémenter le système des deux vagues d'athlètes. Cette stratégie doit permettre de maximiser la participation des athlètes, tout en conservant à l'événement une taille mesurée. Ce dispositif initialement prévu pour une implémentation à partir de 2022 s'inscrit dans les recommandations du CIO et de son Agenda olympique 2020. Le comité d'organisation a pris la décision de l'intégrer dès 2020, ce qui permettra de tirer rapidement de précieux enseignements pour les futures éditions olympiques.

7.2 Mobilité

La mobilité constitue un secteur clé en matière de durabilité. C'est principalement le cas en ce qui concerne la mobilité interne à l'événement avec les déplacements des athlètes et des spectateurs entre les sites des compétitions, les lieux d'hébergement et ceux des cérémonies. Sont également concernés les déplacements des officiels. Enfin, les trajets depuis le lieu de provenance des athlètes et la Suisse constituent aussi un enjeu, mais il est plus difficilement maîtrisable par le comité d'organisation.

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, le concept de transport de Lausanne 2020, en cours de finalisation, prévoit un recours important aux transports publics en lieu et place des navettes généralement utilisées et annoncées dans le dossier de candidature. A leur arrivée à Genève Aéroport, respectivement Zurich Kloten, les accrédités emprunteront le train pour se rendre à respectivement Lausanne et St-Moritz.

A l'exception des Tuffes, la desserte des sites sera effectuée essentiellement par le train, notamment pour le Chablais, via la gare d'Aigle. Dans quelques cas (arrivées très tôt ou départs tardifs), des cars seront utilisés. A Lausanne le m1 jouera le rôle de colonne vertébrale, reliant le Vortex, les patinoires de Malley – Vaudoise aréna et le Flon, où aura lieu chaque soir la cérémonie des médailles. Pour rappel, le m1 (comme le m2 et l'ensemble des lignes de trolleybus) est alimenté exclusivement en électricité garantie verte par les SIL. Les travaux prévus à la gare de Lausanne n'auront que peu d'incidence sur le plan transport, dans la mesure où le flux de personnes supplémentaires lié au JOJ n'est que marginal comparé au flux quotidien de voyageurs à Lausanne. A St-Moritz les déplacements seront effectués à pied ou en navettes bus. Les athlètes, les organisateurs, et les personnes accréditées bénéficieront de la gratuité des transports publics sur toute la zone mobilis.

Par ailleurs, les déplacements piétons seront encouragés, en particulier à Lausanne : les itinéraires seront jalonnés, des bénévoles accompagneront les athlètes dans les transports publics pour assurer une bonne orientation et une réactivité en cas de changements d'horaires. La mobilité des spectateurs sera elle aussi orientée vers les transports publics, via des applications et des informations mettant en avant de façon simple et synthétique l'offre de transports publics à destination des sites.

Un accord a été passé avec mobilis qui accorde un tarif spécial pendant les Jeux aux personnes se rendant aux épreuves :

- les transports publics sur tout le territoire mobilis seront accessibles 3 heures avant et 3 heures après la cérémonie d'ouverture à la Vaudoise aréna de Malley, selon le principe des abonnements pour les matches du LHC. Le coût de cette prestation sera intégré au coût du billet pour la cérémonie ;
- pour l'accès aux sites, un billet spécial mobilis pourra être acheté sous forme électronique sur le site web permettant également l'inscription (gratuite) pour assister aux compétitions : au prix spécial de CHF 20.- par personne (carte journalière valable sur tout le territoire mobilis) ou au prix réduit de CHF 10.- par personne pour les détenteurs d'abonnement demi-tarif et les 6-16 ans. La carte junior sera également valable sur ces billets (transport gratuit, si les parents ont un titre de transport valable et voyagent avec les enfants) ;
- la validité de ce billet sur le tronçon St-Triphon – Champéry (hors mobilis) sera également validée par les tpc (Transports publics du Chablais).

La gratuité des transports publics sera enfin accordée aux classes se rendant sur un site de compétition dans le cadre du programme éducatif.

L'hébergement a aussi un rôle à jouer en lien avec la mobilité. Ainsi, les hôtels lausannois seront intégrés à une approche privilégiant les transports publics, y compris avec la mise en place d'arrêts temporaires de transports publics, selon les besoins. Les hôtes des hôtels lausannois bénéficieront en permanence, pour la durée de leur séjour, de la Lausanne Transport Card (LTC) qui assurera la gratuité des déplacements en transports publics dans l'agglomération lausannoise. Cette mesure s'applique naturellement aussi aux personnes en séjour en lien avec les Jeux de la Jeunesse.

Enfin, le site et les supports Internet des JOJ encourageront le recours au train et permettront un accès direct aux horaires de train internationaux, afin d'inciter les participants à rejoindre la Suisse en privilégiant ce mode de déplacement, au lieu de l'avion chaque fois que cela sera possible.

7.3 Alimentation et achats

L'alimentation constitue aussi un des éléments de la durabilité auquel les organisateurs de la manifestation ont été attentifs, en tenant également compte de sa dimension éducative, pour les participants aux Jeux ainsi que pour les spectateurs et, partant, pour toute la population. Une charte relative à la restauration sera élaborée dans cette optique.

7.3.1 Alimentation des athlètes

Les athlètes seront nourris, à Lausanne, dans le bâtiment de la bibliothèque de l'UNIL (Banane) et, à St-Moritz, dans le bâtiment de l'Auberge de la jeunesse, selon un concept développé par l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) privilégiant notamment les produits locaux. Ils ont été supervisés par une

équipe de nutritionnistes du CHUV et de l'UNIL, afin de répondre aux besoins des athlètes. Durant l'événement, des nutritionnistes seront présents dans les deux villages olympiques pour aider les athlètes à faire des choix nutritionnels adaptés à leurs besoins. Ils contribueront aussi à promouvoir des aliments locaux ainsi que des produits « Superfoods », aliments d'origine naturelle avec un contenu particulier et riche en éléments nutritionnels sains. Enfin, l'offre alimentaire comprendra au minimum un menu végétarien. L'utilisation de l'eau du robinet et de récipients réutilisables sera encouragée, afin de privilégier une boisson naturelle et de réduire dans toute la mesure du possible l'usage de bouteilles en PET.

7.3.2 Stands et alimentation du public

Dans le cadre du programme festif en ville de Lausanne, les stands de boissons et de nourritures seront sélectionnés par un jury d'experts sur la base d'un cahier des charges intégrant les problématiques de la durabilité, selon des lignes directrices du plan de restauration collective durable de la Ville de Lausanne. Celui-ci intègre les piliers économique, environnemental et social dans la problématique de la restauration collective.

Ainsi, par exemple, chaque stand d'alimentation devra proposer une partie de sa carte en demi-portions, afin de réduire le gaspillage alimentaire. Les exploitants pourront vendre leurs invendus en fin de journée avec des entreprises telles que « Too good to go ». Ils seront également sensibilisés à la problématique de la durabilité par des séances préalables d'information. Enfin, le Festival Lausanne en Jeux visera à minimiser la production de déchets, en particulier avec l'utilisation de produits en vrac, l'interdiction des pailles en plastique et l'accès à des fontaines à eau en libre-service.

7.3.3 Politique des achats

Plus largement, un guide des achats responsables est en cours d'élaboration par le COJOJ. Il comprend notamment une directive intégrée aux appels d'offres obligeant les fournisseurs à respecter :

- la charte Lausanne 2020 de la durabilité, de l'innovation et de l'héritage ;
- le Pacte mondial des Nations unies³ et ses dix principes liés aux droits humains, au travail, sur l'environnement et l'anti-corruption.

Les fournisseurs devront attester leur compatibilité avec les règles en matière de durabilité. Celles-ci seront également prises en considération dans le cadre de tous les appels d'offres.

7.4 Gestion des déchets

L'organisation a mis en place une démarche de réduction et de gestion des déchets. Le projet s'efforce en premier lieu de réduire la production des déchets à la source : utilisation de vaisselle réutilisable, réutilisation des matériaux, notamment. Une logistique favorisant la durabilité est aussi adoptée : redistribution alimentaire (village olympique), compostage. Pour limiter le gaspillage alimentaire, le surplus de nourriture sera distribué aux banques alimentaires.

Le Festival Lausanne en Jeux imposera l'utilisation de vaisselle consignée pour les verres, les assiettes et les ustensiles. Cette vaisselle sera lavée et réutilisée pendant la durée de l'événement. Les autres récipients seront aussi consignés avec l'utilisation de jetons pour faciliter les transactions et assurer la collecte pour le recyclage. Des poubelles de tri seront placées dans les zones proches des exploitants et les déchets alimentaires qui ne pourront pas être valorisés seront recyclés dans la filière biogaz.

Enfin, s'agissant des infrastructures, le comité d'organisation favorisera une « deuxième vie » pour les éléments des sites de compétition : signalétique, mobilier, équipement sportif, etc.

³ https://www.unido.org/sites/default/files/2010-11/GC_Brochure_French_0.PDF, le 09.09.2019.

7.5 Énergie

Lausanne 2020 incitera les sites à favoriser les énergies renouvelables, mais ne dispose pas d'une marge de manœuvre complète en la matière, en fonction des conditions d'approvisionnement des différents sites. Plusieurs d'entre eux, à commencer par la Vaudoise aréna de Malley et le Vortex sont eux-mêmes producteurs d'énergie renouvelables grâce aux panneaux solaires dont ils sont dotés. Leur conception intègre aussi la nécessité de minimiser la consommation énergétique. Lausanne en jeux ne sera alimenté que par de l'énergie verte (Nativa), fournie par les Services industriels lausannois.

Les critères énergétiques sont également pris en considération dans le cadre des appels d'offres en prenant notamment en considération la réduction des besoins énergétiques, la limitation de l'utilisation d'énergie non renouvelable et l'encouragement à privilégier les énergies renouvelables.

7.6 Emissions de CO2

Lausanne 2020 cherche à réduire dans toute la mesure du possible son empreinte carbone en mettant notamment l'accent sur une mobilité intelligente avec utilisation privilégiée des transports publics et de la mobilité douce.

Le CIO va compenser les émissions carbonées relatives aux voyages en avion des membres du CIO, des comités nationaux (CNO) et des fédérations sportives, conformément au partenariat avec l'entreprise DOW qui prévoit la compensation carbone de tous les déplacements financés par le CIO.

Une démarche semblable pour les spectateurs en provenance de l'étranger n'est toutefois pas envisageable de la part du comité d'organisation, en particulier pour des motifs financiers. Toutefois, la communication de l'événement devrait inciter les parties prenantes et les spectateurs à compenser eux-mêmes leurs émissions carbonées, à utiliser les transports publics, à privilégier une alimentation végétalisée et à réduire ainsi au maximum leur empreinte carbone.

7.7 Volet social

7.7.1 Egalité

Les JOJ 2020 ont pris le parti d'intégrer la problématique de l'égalité comme un des éléments du volet social de la durabilité de l'événement. A ce titre, ils joueront un rôle de pionniers : pour la première fois dans une telle manifestation sportive, des quotas identiques d'hommes et de femmes sont prévus. Le progrès est considérable, même en ne considérant que la période récente dans la mesure où, par exemple, la proportion de femmes ne représentait que 30% du total des athlètes en 1994 encore. Dans le même ordre d'idées, toutes les épreuves seront organisées pour les femmes comme pour les hommes, en particulier avec l'introduction du combiné nordique féminin et de la luge à deux féminine.

7.7.2 Jeunesse

Le Comité d'organisation s'est attaché à impliquer fortement la jeunesse dès le processus de conception et d'organisation. Parmi les projets mis en place à ce titre, en collaboration avec des écoles ou des institutions concernant spécifiquement les jeunes, on peut notamment mentionner :

- ERACOM : Création identité visuelle de Lausanne 2020 (mascotte, pictogrammes et Look des Jeux) ;
- ECAL : Design de la vasque olympique, des podiums et plateaux des médailles et collaboration au spectacle de Lausanne en Jeux ;
- C-FOR : Création de la vasque olympique ainsi que des podiums ;
- HEMU : Création de l'identité sonore, création musicale pour le spectacle de Lausanne en Jeux ;
- Radiobus.fm : Préparation, réalisation et diffusion des émissions de radio ;
- EHL : Création des concepts restauration, volontaires ;
- UNIL/CHUV : Création du Performance Accelerator.

Dans le cadre de la manifestation, une part importante sera faite aux jeunes, notamment avec la mise en place d'un programme éducatif. Tous les écoliers vaudois prendront part au programme éducatif : rencontre avec des athlètes, sports à l'essai, etc. Dans le cadre de Lausanne en Jeux, 50'000 écoliers pourront participer gratuitement aux ateliers d'initiation sportive et aux ateliers culturels proposés en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le COJOJ.

8. Lausanne en jeux

Il appartient à chaque site de prévoir une partie festive. Dès lors, bien que le COJOJ soit en mesure de donner des inputs en matière de développement durable, chaque site peut mener sa propre politique concernant les événements qu'il organise. En ce qui concerne la Ville de Lausanne, la partie festive, Lausanne en jeux, est gérée par une cellule mandatée par la Municipalité dans le but de réaliser un programme festif, populaire et multiculturel, alliant sport et culture. Le standard utilisé est celui du KITmanif, plateforme pour les manifestations responsables (www.kitmanif.ch). Les domaines d'intervention suivant ont été identifiés : infrastructures en partage, exemplarité dans les stands alimentaires (provenance des aliments, gaspillage alimentaire, limitation des déchets plastiques, vaisselle réutilisable, menu végétarien, etc.), gestion des déchets, achats (merchandising et goodies), mobilité et approvisionnement en électricité renouvelable.

Les points forts du programme festif en termes de durabilité s'articulent autour des actions suivantes :

- les différentes infrastructures installées en ville de Lausanne sont modulables (scènes, rampes pour les sports urbains...). Elles pourront être utilisées aussi bien pour des activités sportives que culturelles, afin d'en maximiser l'usage ;
- Lausanne en jeux ne sera alimenté que par de l'énergie verte (Nativa) fournies par les Services industriels ;
- une implication des communautés de migrants présentes à Lausanne dans le festival sportif et culturel est développée ;
- l'inclusion des personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap est prévue dans toutes les activités où cela se révèle possible. Ce travail d'inclusion sera mené en collaboration avec les organismes concernés (la Fondation Verdeil, Handi Challenge, Association FairPlay, etc.) ;
- la gratuité de toutes les activités et animations à destination du public est garantie.

9. Modalités de mise en œuvre

9.1 Pilotage

La problématique de la durabilité est l'affaire de tous au sein de l'organisation, du Comité exécutif à chaque responsable de site. Il convient toutefois d'assurer une représentation adéquate de la problématique au sein des instances de direction de l'organisation. Celle-ci passe par la nomination d'un responsable durabilité, directement attaché au directeur général du COJOJ. Il a pour mission d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie durabilité, en définissant les objectifs à atteindre, les mesures-cibles à mettre en œuvre et les indicateurs de performance. Il doit également coordonner la mise en œuvre opérationnelle des actions qui permettront d'atteindre les résultats escomptés.

Le responsable durabilité est également chargé de former et conseiller les collaborateurs du COJOJ, ainsi que les parties prenantes internes et externes dans le domaine de la durabilité et de contribuer à l'intégration de critères de durabilité dans les appels d'offre de l'organisation. Enfin, il veille à proposer et mettre en œuvre des mesures de communication en vue de valoriser la stratégie durabilité de l'événement auprès des athlètes et du grand public.

9.2 Communication

La stratégie de communication spécifique à la durabilité de l'événement se met actuellement en place. Elle prendra plein effet juste avant et pendant la tenue des Jeux, compte tenu de sa dimension en lien étroit avec l'événement lui-même.

9.3 Suivi et évaluation

La mise en œuvre du volet durabilité des Jeux, à plus forte raison s'il s'agit de privilégier dès le départ, l'héritage de la manifestation et son caractère de laboratoire pour les jeux olympiques, mais aussi pour la Ville de Lausanne et pour toutes les manifestations sportives d'ampleur, ne peut se concevoir sans intégrer un volet d'évaluation et de suivi.

Un premier bilan ex-ante de l'impact environnemental a été réalisé pour déterminer les priorités et un engagement ciblé sur certaines actions en matière de durabilité. Les tableaux présentés en annexe n° 3 présentent l'étude ex-ante que le COJOJ a commandée à la société spécialisée Quantis. Celle-ci met en évidence les éléments pour lesquels le COJOJ peut influencer de manière significative le bilan environnemental des jeux, sur les éléments de sa compétence, sur ceux qu'il coorganise ou encore sur ceux qui sont directement gérés par les sites de la manifestation.

Lausanne en jeux, le festival d'animation de la Ville de Lausanne, travaillera également avec Quantis afin de déterminer des indicateurs clefs et des objectifs ambitieux en matière de durabilité. Cette démarche vise à identifier des options concrètes pour ancrer l'événement dans le cadre du développement durable et de réaliser un bilan de l'opération avec ses succès et les difficultés auxquelles elle a été confrontée afin de servir d'enseignements pour les événements futurs.

Le plan d'actions des mesures, indicateurs de performance et cibles en matière de durabilité est en cours de finalisation. Il figure en annexe n° 4 au présent préavis.

10. Les jeux et après ?

Comme l'indique le présent préavis, les efforts en matière de durabilité des JOJ 2020 sont importants. Ils ont notamment été impulsés et orientés par la Ville de Lausanne qui s'appuie à cet effet sur les travaux préalables qu'elle a menés en matière de durabilité en général et, plus spécialement, de durabilité des événements, notamment sportifs. Il en va de même en ce qui concerne le Festival Lausanne en Jeux, directement piloté par la Ville de Lausanne.

Pour ce faire, la Ville s'est notamment appuyée sur la démarche d'appui et de conseil aux organisateurs de manifestation présentée au début 2019 sous l'intitulé KITmanif. Cette opération, fruit d'une collaboration de longue durée avec l'Etat de Vaud, vise à garantir la durabilité des manifestations en minimisant leur impact environnemental, tout en intégrant des objectifs sociaux et en assurant l'équilibre financier. La démarche s'inscrit dans la vision conjointe du Canton et de la Ville de promouvoir la mise sur pied d'événements responsables (sportif, culturel, etc.), élément incontournable pour permettre l'acceptation et l'ancrage d'une manifestation. Ainsi, les organisateurs bénéficient d'outils pratiques de mise en œuvre et de suivi pour l'organisation de manifestations durables. On trouvera de plus amples informations sur le site www.kitmanif.ch.

Au-delà des jeux, il s'agira aussi de tirer un bilan des actions menées en matière de durabilité et des enseignements pour la suite. Le suivi de la mise en œuvre de l'approche durable de l'organisation comme le bilan qui en sera tiré seront utiles à plus d'un titre. Au niveau local, la démarche permettra de compléter les indications déjà présentes dans le KITmanif, de vérifier la faisabilité de sa mise en œuvre et, si besoin, de l'adapter. Plus largement, l'approche durable des JOJ 2020 permettra au CIO et aux instances sportives internationales de s'inspirer des expériences réalisées en vue d'une adaptation de leurs démarches respectives ou d'une implémentation de certains des éléments lausannois dans les Jeux ultérieurs. Lausanne cherchera aussi à valoriser ses expériences auprès des autres villes olympiques ou intéressées à la mise en œuvre de grandes manifestations, en particulier par l'intermédiaire de l'Union mondiale des villes olympiques. Enfin, Lausanne cherchera à tirer parti de la dimension pédagogique de l'événement sur un plan élargi, en priorité auprès des Lausannoises et des Lausannois qui auront pu être sensibilisés aux problèmes de la durabilité à l'occasion de la tenue des Jeux 2020.

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz

« Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 ».

11.1.1 Préambule

En 2007, le CIO a décidé la création des JOJ destinés aux athlètes entre 15 et 18 ans, en complément aux Jeux olympiques « traditionnels ». Deux autres manifestations sportives internationales se réfèrent au mouvement Olympique. Il s'agit d'abord des Jeux Paralympiques, organisés trois semaines après chaque Jeux Olympiques, qui proposent des compétitions destinées aux athlètes handicapé-e-s physiquement. Par ailleurs, les Special Olympics proposent des compétitions locales, régionales, nationales et internationales aux athlètes atteint-e-s de handicap mental.

11.1.2 Réponse de la Municipalité

Attribués à la Ville de Lausanne, les JOJ 2020 se basent sur un contrat qui définit les prestations que le COJOJ doit fournir pour la tenue des JOJ. Par décision du CIO, ce contrat ne prévoit pas la tenue de Jeux Paralympiques pour les jeunes athlètes. La Municipalité a également constaté qu'il n'y avait pas de candidats potentiels – athlètes âgés entre 15 et 18 ans et porteur-se-s de handicap physique – pour participer à des compétitions paralympiques, en Suisse, en Allemagne ou en Autriche. Partant du même constat, le Comité Paralympique n'envisage pas la possibilité d'organiser des Jeux Paralympiques de la Jeunesse.

Néanmoins, soucieuse de l'inclusion des personnes porteuses de handicap, la Municipalité propose de soutenir et de valoriser les actions suivantes :

- la station de Villars (site de compétition L2020) a obtenu l'organisation des Special Olympics National Winter Games. La manifestation se déroulera du 22 au 26 janvier 2020, juste après les JOJ de Lausanne. La station de Villars organisera des compétitions de ski alpin, de snowboard, de raquettes à neige, de ski de fond, de curling et de uni-hockey. Sans répondre formellement à la demande du postulant, l'organisation de cette manifestation s'inscrit dans la volonté des sites des JOJ et du Comité d'organisation Lausanne 2020 d'inclure les personnes porteuses de handicap au projet. La Municipalité soutiendra cette manifestation sportive en faisant la promotion durant les JOJ et, en particulier, dans le cadre du festival d'animation Lausanne en Jeux ;
- la Municipalité prévoit aussi la tenue d'un tournoi de curling en chaise durant les JOJ. Le Lausanne Olympique Curling organisera ce tournoi de curling en chaise pour 6 à 8 équipes (la Suisse compte environ 60 joueurs de curling en chaise) du 6 au 12 janvier 2020, grâce à un échange de date de son tournoi annuel avec Genève. Ce tournoi offrira l'occasion de promouvoir le sport handicap auprès des jeunes. Dans ce but, le Lausanne Olympique Curling, va identifier des jeunes concernés afin de les inviter à une initiation de curling en chaise, en collaboration avec les institutions concernées. Les jeunes qui y auront participé seront invité-e-s à faire la démonstration des compétences acquises et de leur talent sur la patinoire présente dans le dispositif d'animation de Lausanne en Jeux. La Municipalité espère ainsi susciter des vocations et favoriser la pratique sportive chez les jeunes porteurs de handicap ;
- enfin, les personnes en charge de l'organisation du programme d'animation du centre-ville, Lausanne en Jeux, porteront, conformément au préavis N° 2018/03 « Politique d'accessibilité universelle », une attention particulière pour que toutes les activités sportives et culturelles soient accessibles aux personnes porteuses de handicap, chaque fois que cela se révèle raisonnablement possible ;
- de manière plus générale, le Comité d'organisation, en collaboration avec Pro Infirmis, élabore une cartographie des accès aux sites des Jeux de la Jeunesse pour les personnes porteuses de handicap, assortie d'un plan d'action, afin de garantir une accessibilité optimale à toutes et tous sur les lieux des compétitions.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2019 / 37 de la Municipalité, du 12 septembre 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Ferrari ;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : annexe 1, stratégie durabilité du COJOJ ;
annexe 2, charte durabilité du COJOJ ;
annexe 3, bilan ex-ante des JOJ établi par *Quantis* ;
annexe 4, plan d'action DD ;
annexe 5, infographie énergétique du CSM.